

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunis, le 27 Juillet 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire d'AMI Assurances s'est tenue le 22 juillet 2015 à l'effet d'approuver les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2014.

Comme cela avait été annoncé dans le communiqué du 26 juin 2015, un **audit actuariel approfondi** conduit au cours du premier semestre 2015 a permis de **déterminer l'ensemble des insuffisances de provisions techniques et financières relatives aux exercices 2013 et antérieurs**. Suite à la présentation faite par Monsieur Lamjed Boukhris, directeur général, l'Assemblée générale, **présidée par Monsieur Elyès Jouini**, a pris acte de ces insuffisances et a validé l'approche préconisée par le Conseil d'administration, approche basée sur les principes de transparence et de prudence.

Cette démarche a permis à l'entreprise, pour la première fois de son histoire, de voir ses **états financiers certifiés** par les Commissaires aux comptes de manière pure et simple et **sans aucune réserve**.

L'exercice 2014 a, quant à lui, enregistré un **résultat bénéficiaire de 5.8MD**. Cette tendance bénéficiaire s'est **confirmée** au cours du **premier semestre 2015**. Les indicateurs de produits et de charges reflètent, en effet, une amélioration soutenue des performances.

Au cours de cette Assemblée, a également été organisée l'**élection d'un administrateur** représentant les **petits actionnaires**. Le conseil d'administration d'AMI est ainsi désormais **composé de 7 membres**.



Les actionnaires ont également été informés du **franchissement de seuil de 5%** du capital opéré par SIP SICAR (groupe BNA). Le groupe **BNA contrôle désormais 13.5% du capital de l'AMI** ce qui permet d'anticiper des synergies potentiellement importantes entre le groupe bancaire et la compagnie d'assurances.

Les **insuffisances de provisions ont été entièrement couvertes par prélèvement sur les fonds propres** qui demeurent au dessus du seuil légal commun à toutes les sociétés et correspondant à la moitié du capital de l'entreprise. Les fonds propres sont cependant désormais en dessous des seuils propres au secteur des assurances.

Monsieur Elyès Jouini a rappelé que le **programme de restructuration** validé par l'Assemblée générale ordinaire de 2014 et ayant pour but de renforcer la situation technique et financière de l'entreprise ainsi que ses marges de manœuvre stratégique, **n'est pas encore achevé.**

Ce programme de restructuration prévoit notamment l'entrée au capital d'un **partenaire stratégique**. L'entrée d'un tel partenaire serait à même de renforcer le positionnement concurrentiel de l'entreprise tout en ramenant les fonds propres aux niveaux requis par la réglementation.

Les actionnaires et le management de l'entreprise, en collaboration avec ses partenaires, n'excluent cependant pas un renforcement des fonds propres à travers une **augmentation de capital réservée aux actionnaires actuels, préalable** à la sélection du partenaire stratégique.

